

## **A Bruxelles, le secteur de la Promotion de la santé en péril : des milliers de personnes vulnérables concernées.**

(Communiqué de presse – 25 avril 2014 – Promotion de la santé à Bruxelles)

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le secteur de la promotion de la santé sera transféré de la Fédération Wallonie Bruxelles à la COCOF dans le cadre de la VI<sup>ème</sup> réforme de l'Etat. Un transfert rempli d'incertitudes quant au maintien des financements actuels de 36 institutions membres de la Plateforme bruxelloise de promotion de la santé. Si les associations disparaissent, ce sont des milliers de personnes vulnérables qui vont être définitivement coupées d'un ensemble de ressources favorables à leur santé dont elles sont déjà trop souvent exclues. La Plateforme bruxelloise de promotion de la santé demande à ce que tous les services actuels soient maintenus pour la population bruxelloise par une reconnaissance structurelle et financière du secteur permettant de garantir et renforcer les emplois.**

Les 36 associations actives en Fédération Wallonie Bruxelles et membres de la Plateforme bruxelloise du secteur de promotion de la santé, n'ont aucune information claire quant à leur survie d'ici fin 2015 : la plupart des financements de celles-ci viennent à échéance dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Et pourtant leur travail est essentiel pour réduire la fracture sociale et sanitaire à Bruxelles. En allant sur le terrain à la rencontre des publics vulnérables difficilement touchables et souvent exclus de l'accès aux soins de santé, en connaissant leurs besoins et leurs conditions de vie, les associations actives dans le secteur de la promotion de la santé contribuent à améliorer les conditions de santé de ces populations. Elles agissent sur l'ensemble des déterminants (logement, éducation, emploi, santé, loisirs,...) qui influencent l'état de santé de ces personnes grâce à un travail de proximité avec ces dernières mais également par un soutien aux professionnels du secteur et en étant un relais politique.

*« Le secteur de promotion de la santé, c'est le maillon irremplaçable entre une population vulnérable qui a besoin de soutien psycho-médico-social et un système de soins de santé engorgé et dont les conditions d'accès sont complexes », explique Catherine Vegairinsky, porte-parole de la Plateforme bruxelloise de promotion de la santé. « Si ce secteur disparaît, des milliers de personnes vont être en rupture totale avec les services de soins de santé classiques, la situation socio-sanitaire ne va faire qu'empirer et ça coûtera encore plus cher à l'Etat quand il faudra les soigner ».*

La promotion de la santé repose sur une vision globale de la santé où le logement, l'éducation, l'emploi, les loisirs sont essentiels au bien-être de chacun. Elle intervient en amont des problèmes grâce à des travailleurs de terrain expérimentés qui vont vers les populations vulnérables avec une méthodologie adaptée à leurs besoins. Elle prévient des soins curatifs plus coûteux. Elle va au-delà du soin médical et d'une vision morcelée entre le préventif et le curatif. La santé est un droit fondamental pour tous sans aucune discrimination sociale, ethnique, territoriale, générationnelle, de genre. Bruxelles, Capitale de l'Europe, de la Belgique, Région à part entière doit être un exemple de lutte contre les inégalités sociales et de promotion de la santé.

Les 36 institutions membres de la Plateforme bruxelloise du secteur de la promotion de la santé employant chacune entre 5 et 100 personnes demandent d'une part que tous les emplois du secteur soient maintenus et renforcés par un financement structurel. D'autre part, elles exigent une clarification rapide des modalités du transfert de compétences des Communautés aux Régions et enfin elles veulent être représentées dans le futur organisme d'intérêt public et dans les instances de décisions relatives aux politiques de santé.

**Contact presse :** Françoise Bocken ([francoise@alias-bru.be](mailto:francoise@alias-bru.be), 0486/941.758)

**Porte parole :** Catherine Vegairinsky ([catherine.vegairinsky@cbps.be](mailto:catherine.vegairinsky@cbps.be), 0486/901.941)